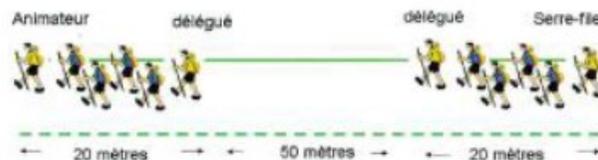


LE RANDONNEUR ET LA ROUTE

> Un groupe se déplaçant sur une chaussée, est tenu d'emprunter les emplacements praticables réservés aux piétons tels que **trottoirs ou accotements**, lorsqu'ils existent.



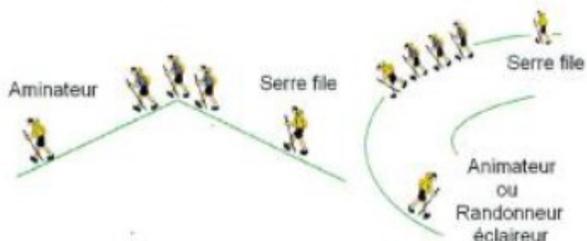
> Si votre groupe est plus important (plus de 30 personnes), il vous est recommandé de le **scinder en plusieurs groupes**. À l'intérieur de chaque groupe, déplacez-vous également en colonne par deux, sur le bord droit de la chaussée. Chaque groupe ne doit pas occuper plus de **20 m de longueur**. Conservez enfin un **intervalle de 50 m entre chaque groupe**, pour faciliter là aussi le dépassement par les véhicules.



> Si toutefois, hors agglomération, vous avancez en **colonne par un**, vous devez vous déplacer sur le **bord gauche** de la chaussée, sauf si cela est de nature à compromettre votre sécurité.

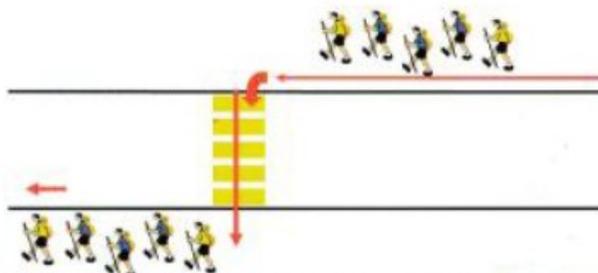


> **en sommet d'une côte ou dans un virage et en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules**, vous devez désigner un éclaireur pour sécuriser, ouvrir la marche et poster un serre file en retrait pour sécuriser, fermer la marche.



> Vous ne devez **traverser qu'après vous être assuré que vous pouvez le faire sans risque en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules**.

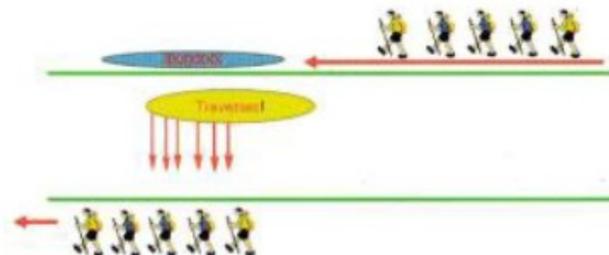
> Vous avez l'obligation d'emprunter les passages prévus pour les piétons, s'ils sont situés à moins de 50 mètres.



> Lorsque la traversée est réglée par des **feux de signalisation**, vous devez attendre le feu vert pour les piétons avant de vous engager. Lorsque c'est un **agent qui règle la circulation**, il faut attendre son signal avant de traverser.

> Aux intersections à proximité desquelles il n'existe pas de passage prévu pour les piétons, **empruntez la partie de la chaussée en prolongement du trottoir, et ne traversez pas en diagonale**

Hors des intersections, de la même façon, traversez en râteau la chaussée perpendiculairement à son axe.



CONSIGNES AUX RANDONNEURS

Suivez les consignes et les recommandations des animateurs.

- > Informez les animateurs d'éventuelles difficultés de santé avant le départ de la randonnée (avoir une fiche sanitaire à jour).
- > Ne dépasser jamais l'animateur de tête.
- > Informez l'animateur de tête ou le serre-file lorsque vous quittez momentanément le groupe.
- > Mettez votre sac à dos en bordure de chemin pour signaler, rappeler au serre-file votre arrêt.
- > Rappelez-vous qui possède la trousse de secours.
- > Respectez les lieux et les chemins : remportez vos débris, papiers, épluchures, etc...
- > Ne cueillez ou ne récoltez rien, ni fruits, ni fleurs sur le parcours.
- > Les chiens ne sont pas acceptés, sauf tenus en laisse et en fin de groupe (ou selon le règlement intérieur de l'association).

NOUS CONTACTER

- Courriel** : loire-atlantique@ffrandonnee.fr
- site internet** : <https://loire-atlantique.ffrandonnee.fr>
- Courriel** : maine-et-loire@ffrandonnee.fr
- site internet** : <https://maine-et-loire.ffrandonnee.fr>
- Courriel** : mayenne@ffrandonnee.fr
- Site internet** : <https://mayenne.ffrandonnee.fr>
- Courriel** : sarthe@ffrandonnee.fr
- Site internet** : <https://sarthe.ffrandonnee.fr>
- Courriel** : vendee@ffrandonnee.fr
- Site internet** : <https://vendee.ffrandonnee.fr>